



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 11 juin 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de la Culture, ainsi qu'à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

La préservation de la mémoire des crimes et dérives des régimes autoritaires constitue une responsabilité politique fondamentale, indissociable de la défense des valeurs démocratiques, des droits humains et de l'État de droit. Le projet artistique *An Echo in Time* prévoit la construction d'un mémorial paneuropéen dédié aux victimes des régimes totalitaires à Bruxelles, sur l'Esplanade Solidarność, devant le Parlement européen. Cette initiative ambitionne de rendre hommage aux victimes du fascisme, du nazisme et du communisme à travers une installation composée notamment de lettres de victimes, accompagnées d'un dispositif numérique.

Selon des informations relayées par la presse européenne, la Lituanie mènerait actuellement des démarches actives afin de mobiliser un soutien politique et financier pour ce projet, notamment dans la perspective de sa présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2027. Plusieurs États membres auraient d'ores et déjà annoncé leur contribution.


Si l'objectif de renforcer une mémoire européenne partagée mérite d'être soutenu, il importe néanmoins de veiller à ce que de telles initiatives reposent sur une approche historiquement rigoureuse, pluraliste et inclusive, et qu'elles associent de manière transparente les différents États membres ainsi que leurs expertises scientifiques.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les ministres :

- Le gouvernement luxembourgeois a-t-il déjà été contacté par les autorités lituaniennes au sujet de ce projet de mémorial ?
- Dans l'affirmative, quelles sollicitations concrètes ont été adressées au Luxembourg, notamment en matière de soutien politique, institutionnel ou financier ?
- Le gouvernement envisage-t-il de contribuer financièrement à la réalisation de ce projet et selon quels critères une telle décision serait-elle prise ?
- Quelles garanties le gouvernement identifie-t-il pour prévenir tout risque d'instrumentalisation politique de ce projet ?

- De quelle manière le gouvernement entend-il s’assurer que l’expérience spécifique des victimes luxembourgeoises du nazisme et communisme soit adéquatement représentée dans ce mémorial ?
- Le gouvernement prévoit-il de consulter les institutions mémorielles et historiques luxembourgeoises compétentes, ainsi que les associations de victimes et de descendants, afin de contribuer à une représentation fidèle et respectueuse de l’histoire luxembourgeoise dans ce projet ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l’assurance de mon profond respect.



Georges Engel  
Député